

■ **Star's Video-Club, Sami Mani & Vincenzo Colombo**, à Meyrin, location de cassettes vidéo; commerce de tabac, etc. (FOSC du 27.03.2000, p. 2051). Colombo Vincenzo n'est plus associé. La société est dissoute et radiée. L'associé Mani Sami reste chargé de l'actif et du passif de la société, au sens de l'art. 579 CO, dont il continue les affaires sous la raison de commerce 'Star's Video-Club, Sami Mani', à Meyrin.
Journal no 2924 du 13.03.2002
(00390558 / CH-660.0.657.000-3)